



MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES

CAHIER DES CHARGES

OBJET DE LA CONSULTATION :

Mise en œuvre prestation « Soutien psychologique & tests pour le positionnement professionnel» des participants du PLIE du Pays d'Auge Nord

Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord

Siège : 2, rue des Corsaires – 14 600 HONFLEUR

E-mail : contact@plie-pan.org

Représenté par : **Monsieur Nouridine BARQI, Président** Tél. : 02 31 89 70 47



ARTICLE 1 – PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE

A l'initiative des élus du territoire, le Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord a été créé en 1996 pour porter le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et développer les actions en faveur de l'emploi, ainsi que du développement économique du territoire.

Le PLIE propose un accompagnement aux personnes les plus éloignées de l'emploi sur son territoire de compétence, ainsi que des actions spécifiques pour leur insertion sociale et professionnelle.

Le syndicat Mixte est composé de :

- la communauté de communes de Pays d'Honfleur- Beuzeville ;
- la communauté de communes Cœur Côte Fleurie ;
- la communauté de Communes Terre d'Auge ;
- la ville de Cabourg.

Chaque année, environ 500 personnes sont accompagnées dans le cadre du PLIE, celui-ci doit permettre l'accès à l'emploi durable ou à une formation qualifiante à au moins 50% des personnes accompagnées.

Le PLIE porte ou soutient un certain nombre d'actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle tel que :

- La plateforme mobilité (permis de conduire, location de véhicule, prise en charge des frais de transport) ;
- Le transport à la demande ;
- La restauration de l'estime de soi ;
- Des formations adaptées aux besoins des entreprises locales ;
- Le travail sur la communication des participants PLIE ;
- Des services de proximité pour la recherche d'emploi en lien avec les communes ;
- Le partenariat avec les acteurs économiques pour proposer des solutions d'emploi ;
- L'animation des clauses sociales ;
- Des aides financières individuelles pour lever les freins à l'emploi (transport, matériel pédagogique ou professionnel, garde d'enfant ...).
- Des actions innovantes : ateliers pour le développement des compétences psychosociales, action de mobilisation par le théâtre.



En outre, le Syndicat Mixte assure une mission de développement de l'emploi local pour favoriser l'adéquation entre les compétences des habitants du territoire et les besoins des acteurs économiques

Le Syndicat Mixte est soutenu par :

- Les communautés de communes citées plus haut
- La ville de Cabourg
- Le conseil départemental du Calvados
- Le conseil départemental de l'Eure
- DREETS- Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- Le Fonds Social Européen,

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION

Cette prestation propose de répondre au besoin d'accompagnement psychologique des participants PLIE. La perte d'emploi et le statut de demandeur d'emploi implique de nombreuses remises en question, tant au niveau professionnel que personnel. Cette prestation vise à ouvrir un espace d'écoute et de conseil afin de permettre aux participants PLIE concernés de reprendre confiance.

La prise en compte de la souffrance psychosociale est une préoccupation de premier plan pour les conseillères en insertion professionnelle qui agissent auprès de publics en fragilité sociale. Les événements qui mènent d'une situation stable à la précarité sont bien connus : perte d'un emploi, divorce, perte du logement, etc. Il est bien établi aussi que ces événements ne sont pas sans incidence sur le psychisme. La précarisation est perçue comme un processus qui recoupe plusieurs phénomènes : accentuation de la vulnérabilité et de l'exposition aux risques, affaiblissement des capacités de résistance et de confrontation aux difficultés et exclusion du monde du travail par la santé, renoncement aux actes préventifs et aux soins en dehors des urgences, conduites visant à échapper aux difficultés (consommation de produits psychoactifs), isolement et mal-être, etc...

Par ailleurs, afin de définir un projet professionnel en adéquation avec leur personnalité et leurs capacités cognitives, certains participants du PLIE nécessitent de passer des tests de personnalité ou neuropsychologiques pour mieux se connaître et se positionner sur un projet professionnel.



Les bilans neuropsychologiques quant à eux posent la question des capacités cognitives d'un participant.

En effet, il se peut que certains stages ou emplois ne soient pas adaptés au fonctionnement cognitif d'un participant.

Ce type de tests évalue les fonctions mnésiques : toutes les formes de mémoire, en prenant en compte les capacités d'apprentissage, également les capacités attentionnelles : qui permettent de savoir par exemple si la personne pourra suivre une formation, et enfin les fonctions exécutives qui sont les fonctions qui permettent de nous adapter à des situations nouvelles de la vie quotidienne : flexibilité, inhibition, planification, déduction de règles.

Par exemple, pour un participant qui aurait eu un trauma crânien, il se peut qu'il ne puisse pas exercer un emploi en grande distribution si ses fonctions cognitives dysfonctionnent. Il ne sera pas flexible pour changer de rayons... Cela peut permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la personne.

Le syndicat mixte pour l'insertion et l'emploi du Pays d'Auge Nord recherche un prestataire pour renforcer son dispositif « soutien psychologique et tests pour le positionnement professionnel des participants du PLIE ».

La mission de ce prestataire sera de mettre en place tout au long de l'année 2024 et 2025 un dispositif d'accompagnement psychologique individuel sous forme de permanences hebdomadaires de 2 journées pour faciliter le retour à l'emploi durable dans le cadre du parcours PLIE réalisé.

ARTICLE 3 – PUBLIC BENEFICIAIRE DE LA PRESTATION

Cette prestation s'adresse exclusivement aux participants PLIE orientés par une conseillère en insertion professionnelle du PLIE du Pays d'Auge Nord.

Les participants PLIE habitent sur le périmètre d'intervention du PLIE du Pays d'Auge Nord (communautés de communes de Pays d'Honfleur- Beuzeville, de Cœur Côte Fleurie, de Terre d'Auge et de la ville de Cabourg).

Toute personne non inscrite dans le dispositif PLIE au moment de l'orientation vers cette prestation ne pourra bénéficier de cet accompagnement.

La prestation s'arrêtera de fait pour tout participant sortant du dispositif PLIE.



ARTICLE 4 – PRESTATION ATTENDUE ET MODALITES DE SUIVI

La prestation attendue se compose de quatre activités :

- Un soutien psychologique par le biais d'entretiens réguliers visant à lever les freins psychologiques dans un parcours d'insertion professionnelle ;
- La passation de tests de personnalité pour mieux définir son projet professionnel ;
- La passation de tests neuropsychologiques pour mieux se connaître et se positionner sur un projet professionnel ;
- Des ateliers collectifs autour de la remédiation collective.

Les activités se dérouleront lors de deux permanences hebdomadaires dans les locaux du syndicat mixte à Honfleur ou sur une des permanences installées sur le territoire d'intervention du syndicat mixte (Pays d'Auge Nord).

Les participants seront orientés par les conseillères en insertion professionnelle du PLIE. Chaque activité doit faire l'objet d'une prescription spécifique de la conseillère en insertion professionnelle du PLIE vers le psychologue.

Les journées de permanences hebdomadaires seront constituées de 5 plages de rendez-vous individuels permettant de recevoir 5 participants dans la journée.

En lien avec l'équipe du PLIE, qui adressera les convocations, le prestataire psychologue sera en charge d'organiser les rendez-vous de suivi régulier et devra veiller à faire émarger chaque participant reçu.

A la demande du directeur du PLIE, des temps de réunion avec les équipes PLIE pourront se tenir en lieu et place des rendez-vous avec les participants.

4.1 Le soutien psychologique

Le suivi personnalisé régulier sur l'accompagnement individuel prendra la forme d'un entretien tous les 15 jours environ et selon les besoins.

L'accompagnement psychologique ne pourra excéder 9 mois. Une prolongation de 3 mois pourra être accordée après demande motivée de la psychologue en lien avec la conseillère en insertion professionnelle auprès du directeur.

Le **parcours d'insertion** peut être construit dès lors que les informations ci-dessous sont renseignées :

- Objectif à atteindre ;
- Freins rencontrés ;
- Actions mobilisées pour lever les freins et atteindre l'objectif, avec les échéances ;

D'autre part, le PLIE n'est pas une structure de soins et ne dispose pas des outils qui permettent d'accompagner des diagnostics psychopathologiques plus lourds de type psychotique par exemple. Par conséquent, le rôle du prestataire psychologue PLIE est de connaître et d'orienter vers les structures de soins (Unité de psychiatrie, Centre médico-psychologique, unité spécialisée de soin en addictologie, etc...) lorsque cela est nécessaire.

A titre exceptionnel, après accord de la direction sur avis motivé de la conseillère en insertion professionnelle et du prestataire, le psychologue pourra accompagner physiquement un participant à un rendez-vous dans le cadre de son parcours d'accès aux soins ou d'insertion

4.2 Les tests psychotechniques

L'utilisation des tests de personnalité permettra une approche de l'orientation professionnelle par le biais des axes de la personnalité.

En effet, ce type de tests de personnalité mesure les cinq principaux traits de personnalité, plus couramment appelés les « Big Five », identifiés au cours des dernières décennies par différentes équipes indépendantes de chercheurs. Le test des Big Five est de loin le modèle psychologique le plus abouti sur le plan scientifique et le plus fiable lorsqu'on souhaite évaluer la personnalité. Cependant d'autres tests pourront également être proposés par le prestataire.

Le traitement de ces tests (2 heures) sera réalisé prioritairement sur des plages d'absence à des rendez-vous fixés aux participants ou sur ces temps identifiés sur la fiche d'émargement.



4.3 Les bilans neuropsychologiques

Certains stages ou emplois ne sont pas adaptés au fonctionnement cognitif d'un participant.

Les tests neuropsychologiques posent la question des capacités cognitives d'un participant et permettent d'évaluer les fonctions mnésiques : toutes les formes de mémoire, en prenant en compte les capacités d'apprentissage, également les capacités attentionnelles : qui permettent de savoir par exemple si la personne pourra suivre une formation, et enfin les fonctions exécutives qui sont les fonctions qui permettent de nous adapter à des situations nouvelles de la vie quotidienne: flexibilité, inhibition, planification, déduction de règles.

Par exemple, pour un participant qui aurait eu un trauma crânien, il se peut qu'il ne puisse pas exercer un emploi en grande distribution si ses fonctions cognitives dysfonctionnent. Il ne sera pas flexible pour changer de rayons... Cela peut permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la personne.

Le traitement de ces bilans cognitifs (3 heures) sera réalisé prioritairement sur des plages d'absence à des rendez-vous fixés ou sur ces temps identifiés sur la fiche d'émargement.

Les résultats obtenus pourront donner à des rendez-vous de suivi pour travailler à une remédiation cognitive.

L'objet des prescriptions sur les tests et bilans :

- Soit la personne n'a aucune idée de ce qu'elle souhaite faire (reconversion professionnelle forcée par exemple) ;
- Soit les référents PLIE souhaitent vérifier la cohérence d'un projet avec la personnalité et les capacités cognitives de la personne ;

Pour les tests ou les bilans, il sera prévu un entretien de passation et 1 entretien de restitution.

L'idée ici n'est pas de dissuader ou d'anéantir des projets de formation, il s'agit bien plus de les mettre en cohérence avec la personnalité et de proposer des axes de travail. Par exemple, des personnes avec un faible niveau de conscience (investissement dans le travail, capacité à s'organiser, à planifier) et un niveau d'ouverture élevé (sensibilité artistique, besoin de changement et capacité forte à faire bouger ses idées et ses valeurs) risquent fortement de ne pas s'épanouir dans des postes administratifs ou encore dans toute situation de travail impliquant des activités répétitives et routinières qu'ils trouveront vite ennuyeuse. Tandis que d'autres personnes avec un trait de conscience très développé et un niveau d'ouverture dans la moyenne à faible se trouveront sécurisées dans ces situations de travail.



L'idée n'est pas seulement de valoriser des métiers mais bien plus de mettre en avant des situations de travail épanouissantes.

Dans le respect des fondements du secret professionnel, seront remis au syndicat mixte

- Un bilan global annuel à l'issue de la prestation ;
- Feuilles d'émargement signées par les participants à l'issue de chaque permanence ;

La facturation sera soumise à la présentation et au respect de ces éléments

En outre le prestataire psychologue participera à *minima* à deux réunions avec l'équipe des conseillères en insertion professionnelle.

Dans le respect de la déontologie relative au secret partagé entre professionnels, le prestataire psychologue transmettra également toutes les informations qu'il jugerait primordiales dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi au conseiller en insertion professionnelle de la personne.

Le prestataire devra s'assurer :

- De la présence des participants par un système de relance adapté ;
- Des moyens humains suffisant pour assurer totalement sa prestation et pour organiser l'ensemble de la logistique de ses actions, ainsi que le suivi administratif et financier.

4.4 Les ateliers collectifs

Des ateliers collectifs seront organisés pour mobiliser les participants et notamment sur la remédiation cognitive.

L'objectif sera d'aider les participants à retrouver des outils de pensée tels que la mémoire et l'attention, reprendre confiance en leurs capacités, et les aider à retrouver une autonomie au quotidien.

Ces ateliers devront s'articuler avec les autres actions du PLIE : image de soi, ateliers CPS, action théâtre, mobilité, ...

Le candidat s'attachera à présenter cette complémentarité dans sa réponse.

Le planning des ateliers sera à définir en fonction des besoins des participants.

Les temps consacrés à la réalisation des ateliers sont intégrés dans le nombre de jours total de permanences.

Les ateliers devront être réalisés sur l'ensemble du territoire d'intervention du PLIE. Les mises à disposition ou les prêts de salle seront gérés par le Syndicat Mixte.



L'orientation sur les ateliers se fera sur la base des besoins des participants et en s'appuyant notamment sur les résultats obtenus aux bilans neuropsychologiques ou encore aux bilans des ateliers CPS.

Chaque atelier devra faire l'objet d'un reporting : bilan, présence, ...

Les mêmes justificatifs que pour les entretiens individuels seront demandés au prestataire au moment de la facturation.

ARTICLE 5 – NOMBRE DE PERMANENCES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS PLIE

Cette prestation prévoit 80 jours de permanences par an, comprenant chacune 5 plages de rendez-vous.

⇒ Au minimum 350 rendez-vous devront être réalisés par an.

⇒ Des ateliers collectifs devront être organisés en fonction des besoins repérés.

⇒ Environ une cinquantaine de participants devront bénéficier de la prestation par an.

Les participants devront informer dans les meilleurs délais le syndicat mixte de leur absence à un rendez-vous.

Dans le cas de deux absences non justifiées d'un participant, il sera mis fin à la prestation pour ce participant.

Cet accompagnement doit rester complémentaire à une démarche de soins, il ne pourra se substituer à celle-ci.

L'accompagnement psychologique ne pourra excéder 9 mois. Une prolongation pourra être accordée après demande motivée de la psychologue en lien avec la conseillère en insertion professionnelle auprès du directeur.

Selon les besoins identifiés, le Syndicat Mixte, pourra valider, sur avis motivé, des journées supplémentaires d'intervention. Le nombre de jours accordé ne pourra excéder 5 jours.

ARTICLE 6 – CONFIDENTIALITE

Le titulaire du marché est tenu contractuellement au secret professionnel sur toutes les informations liées aux participants et à leur parcours auxquelles il aurait accès dans le cadre de l'exécution du présent marché.

Le titulaire s'engage à faire respecter ces dispositions par ses personnels, préposés et éventuels sous-traitants.

Le titulaire reconnaissant par avance que toute divulgation léserait gravement les intérêts du Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord, s'engage à ce que les informations, documents et savoir-faire, transmis par ce dernier, ne puissent être utilisés, ni publiés, ni communiqués, par quelque moyen, sous quelque forme et quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable et écrit du Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord.

La méconnaissance de cette obligation conduirait le titulaire à en couvrir les entières conséquences.

En outre, le titulaire sera tenu de conserver un caractère confidentiel à toute information ou documents relatifs à l'activité du Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord, qui lui seront communiqués d'une manière directe ou indirecte.

Le titulaire assurera donc la protection de toute information et tout document qui lui auront été confiés, avec autant de soins que s'il s'agissait de données confidentielles relatives à ses propres affaires.

ARTICLE 7 – ASSURANCES

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire doit justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil, ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné lors de l'exécution de la prestation objet de la présente consultation.

ARTICLE 8 – INFORMATIONS SUR LA PRESENTE CONSULTATION

Les questions et les demandes concernant cette consultation peuvent être adressées à Monsieur Jean-Baptiste HORVAT – Directeur, par mail à :

jean-baptiste.horvat@plie-pan.org

